



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de PICCIOLA (Liliane), PASQUIER (Pierre), « Établissement du texte et éditions », *Théâtre*, Tome III, CORNEILLE (Pierre), p. 103-112

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0103](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0103)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET ÉDITIONS

L'ÉDITION *PRINCEPS* DE RÉFÉRENCE

Selon le principe général pour ce théâtre de Corneille, Nous avons suivi le texte de l'édition *princeps*. Cette édition in-4° (Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70140x>) se présente de la manière suivante :

[I] : Frontispice de Chauveau représentant Émilie et Cinna aux genoux d'Auguste, assis sur un trône surélevé, dont la tête, ceinte d'une couronne de lauriers, est penchée vers la gauche

[II] : CINNA / OU / LA CLEMENCE / D'AVGVSTE / TRAGÉDIE / Horat. – *cui lenta potenter erit res / Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.* / [Bandeau] / Imprimé à Rouën¹ aux despens de l'Autheur, & se vendent. / A Paris chez Tovssaint Quinet, au Palais, sous la montée de la Cour des Aydes. / [Filet] / M. DC. XLIII. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

[III-VII] : A MONSIEVR DE MONTORON [titre courant : epistre]

[VIII-IX] : *SENECA lib. I de Clementia, cap. 9*

[X-XI] : MONTAGNE, liv. I. de ses Essais, chap. 23.

[XII] : *Extraict du Privilege du Roy* [accordé à Pierre Corneille, signé Clier, et en date du 1^{er} août 1642 ; mention du transport des droits à Toussaint Quinet ; achevé d'imprimer du 18 janvier 1643]

[XIII] : ACTEURS.

1-110 : Texte de *Cinna*.

1 Par Laurent Maurry. Alain Riffaud, dans l'édition critique qu'il a donnée en 2011 du texte de 1682, signale que les cahiers liminaires ont été imprimés à Paris par Michel Blageart.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Ils suivent ceux qui ont été indiqués dans l'introduction générale. Nous ne notons ici que les maintiens qui conservent au texte un aspect archaïsant mais qui s'imposaient pour des raisons de métrique ou les innovations spécifiques, l'introduction d'une graphie spéciale pour faire figurer discrètement des éléments essentiels fournis par Corneille dans une édition ultérieure, ainsi que, concernant la ponctuation, quelques ajouts ou substitutions non formellement prévus dans l'introduction générale mais qui favorisent la clarté du texte.

INTERVENTIONS CONCERNANT L'ORTHOGRAPHE

L'orthographe a été modernisée selon les principes généraux indiqués dans l'introduction générale en matière d'accentuation, d'agglutination, de désagglutination, de marques du pluriel, de marques de nasalisation des voyelles, de marques de l'imparfait et du conditionnel, de terminaisons, de dissimilations i/y et u/v, et inséré des apostrophes, là où il convenait de le faire. Les règles d'accentuation n'étant pas encore absolument fixées, nous avons opéré un grand nombre de corrections à cet égard, certaines d'entre elles ayant au reste été effectuées dans l'édition in-12 de la pièce nous avons notamment remplacé « a » par « à » aux vers 107, 112 (avant « ce prix »), 115, 1204.

Exceptions

Nous avons remplacé « Montagne » par « Montaigne » avant l'extrait des Essais.

Le mot « amour » étant aussi bien féminin que masculin au XVII^e siècle, nous avons maintenu « une amour » au vers 722 pour éviter un hiatus, d'autant plus que dans l'usage moderne le mot peut être considéré comme féminin au pluriel.

Nous avons maintenu la forme « encor » pour des raisons de métrique aux vers 18, 269, 282, 673, 677, 751, 998, 1091, 1311, 1384, 1411, 1442, 1465, 1479, 1562, 1671, 1694, 1704, 1741 ; nous avons également maintenu la forme « avecque » pour des raisons de métrique aux vers 5, 203,

498, 506, 799 de même que la forme prépositionnelle « dedans » aux v. 803, 1062, 1205, 1233, 1437 ; la forme subjonctive « die » au vers 61 devait être conservée pour préserver la rime avec « refroidie », et au vers 1378 pour préserver la rime avec « perfidie ».

INTERVENTIONS CONCERNANT GRAPHIE ET PRÉSENTATION

Le texte de l'Épître, le texte de Montaigne de même que toutes les répliques de cette édition *princeps* étaient imprimés en italiques ; nous les avons donnés en caractères romains. En revanche, le texte latin de Sénèque, qui était donné en romains a été mis en italiques, comme c'est l'usage pour les textes et mots en langue étrangère.

Nous n'avons conservé les majuscules à l'initiale des mots que lorsqu'elles nous paraissaient porteuses d'une signification, c'est-à-dire :

- dans le cas des mots qui désignent une entité, un régime, une fonction politiques : Consulat, aux v. 544, 1710 ; Consul(s), aux v. 550, 555, 562 ; Empereur, aux v. 159, 404, 483, 1608 ; Empire, aux v. 371 444, 451, 474, 600, 626, 810, 1055, 1217, 1458, 1515, 1669, 1766 ; Gouverneur, au v. 633 ; Monarque, aux v. 402, 418, 1266 ; Monarchie, aux v. 483, 1770 ; Palais, aux v. 704, 1104, 1280 ; Prince(s), aux v. 252, 426, 504, 534, 881, 1063, 1190, 1254, 1774 ; Reine, au v. 994 ; Province, aux v. 425, 533, 1253, 1773 ; Roi(s), aux v. 484, 532, 549, 556, 576, 940, 983, 990, 995, 1002, 1244, 1249, 1472 ; Seigneur, aux v. 406, 417, 433, 451, 457, 473, 489, 502, 526, 535, 603, 617, 1100, 1433, 1477, 1563, 1565, 1581, 1619, 1649, 1666, 1671, 1687, 1715, 1722, 1743, 1753 ; Sénat, aux v. 191, 383 ; Souverain(s), aux v. 499, 513, 543, 1503, 1616 ; Temple 1500 ; Triumvirat 192 ; Univers, aux v. 183, 440, 1266, 1661, 1696.
- dans le cas des mots qui réfèrent à un être divin ou mythologique : Ciel aux v. 165, 257, 473, 493, 539, 545, 563, 565, 657, 917, 925, 1001, 1003, 1121, 1145, 1258, 1293, 1327, 1348, 1461, 1580, 1587, 1610, 1663, 1693, 1721, 1748, 1772 ; Cieux, au v 547 ; Dieux, aux v. 157, 198, 232, 289, 431, 559, 799, 816, 901, 906, 1029, 1277, 1297, 1342, 1381, 1419, 1564, 1755, 1776 ; Enfer(s), aux v. 695, 1096, 1695 ; Furie au v. 1097 ; Génie, aux v. 546, 1014 ; Mémoire, au v. 1697.

INTERVENTIONS CONCERNANT LA PONCTUATION

On se reportera aux principes énoncés dans l'introduction générale.

CORRECTIONS DE FAUTES MANIFESTES

Erreurs dans la pagination

25 était donné pour 26, 43 pour 55, 100 pour 80, 78 pour 87, 09 pour 90, 96 pour 99, 191 pour 119 : nous avons rétabli la numérotation correcte.

Erreurs dans l'orthographe

Dans l'Épître, après « courage », nous avons corrigé « qu'il a » en « qui l'a » et ajouté un « e » au participe passé qui suit. Nous avons changé « gêne » en « gêne » au vers 389, « ou » en « où » au vers 482, ainsi que « fait » en « faut » au vers 1254, « la » par « l'a » au vers 1280.

Ponctuation

Nous avons supprimé le point qui se trouvait à la fin du vers 1539, la phrase n'étant pas terminée.

PRÉSENTATION COMMENTÉE DES AUTRES ÉDITIONS

ÉDITIONS SÉPARÉES

- 1643, in-12, Paris, Toussaint Quinet. Frontispice avec un aigle dont les serres maintiennent un rideau drapé, qui laisse lire le nom de l'œuvre et qui au-dessous fait voir la louve romaine avec Rémus et Romulus. Cette édition, moins solennelle par son format, est moins fautive que l'édition in-4° en ce qui concerne l'accentuation des « a » et les verbes du 3^e groupe à la deuxième personne de l'impératif. On note par ailleurs dans les vers 595 et 646 d'infimes modifications qui resteront présentes dans les éditions ultérieures. Nous désignons cette édition par « 1643b ».

- 1646, in-4°, imprimée à Rouen, et se vend à Paris chez Toussaint Quinet. Même privilège et même achevé d'imprimer que ceux de l'édition originale. Cette édition contient la lettre de Balzac à Corneille sur *Cinna*.
- 1664, in-12, imprimée à Rouen et se vend à Paris chez Guillaume de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine (privilège de janvier 1653, utilisé aussi pour plusieurs éditions collectives).

DE L'ÉDITION COLLECTIVE DE 1648 À L'ÉDITION COLLECTIVE DE 1660

- 1648. *Œuvres de Corneille*. [Première et] Seconde Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé (avec Antoine de Sommaville et Toussaint Quinet). Privilège du Roi daté du 25 février 1647. Achevé d'imprimer du 31 septembre 1648 (*sic*). Les pièces de la Première Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1644. Le second volume en est la suite et contient sept pièces, du *Cid* à *La Suite du Menteur*.
- 1652. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Antoine de Sommaville. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1648.
- 1654. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1648. Quelques différences d'avec l'édition de 1652
- 1655. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Louis Chamhoudry². In-12. Privilège du Roi.
Le contenu de la seconde partie est pratiquement identique à celui de l'édition de 1652.

2 Ainsi qu'Antoine de Sommaville, Edme Pépingué, et Jean-Baptiste Loyson.

- 1656 in-12. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Privilège du Roi du 25 février 1655. Achevé d'imprimer du 28 novembre 1656.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1644 et 1648.
- 1657. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde, [Troisième et Quatrième Partie]. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Guillaume de Luyne. Privilège du Roi.
Même contenu dans chaque partie qu'en 1656.

DE L'ÉDITION DE 1660 À L'ÉDITION DE 1682

- 1660. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I], II [et III].
[In-8]. Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne. Privilège du Roi daté de janvier 1653. Achevé d'imprimer du 31 octobre 1660.
Le format a changé puisque l'on a affaire à une édition in-8. Les dédicaces ont disparu.
Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens de chacune des huit pièces contenues dans le volume, puis le texte des pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *La Mort de Pompée*, *Le menteur*, *La Suite du menteur*, *Théodore*.
Chacune des pièces bénéficie d'une gravure alors que seuls les textes publiés à partir de 1640 en avaient jusqu'alors bénéficié. Pour *Cinna*, frontispice de Chauveau et David, de même motif que celui de l'édition de 1643 *in quarto*, mais beaucoup moins beau.
- 1663. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie I [et II], [Grand Folio].
Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne (ainsi que Thomas Jolly et Louis Billaine). Privilège du 3 décembre 1657. L'achevé d'imprimé datant du 22 décembre 1663, l'impression se poursuit en 1664.

Il s'agit d'un grand *in folio*, qui marque la consécration d'une œuvre. Le premier volume contient le *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*, les Examens des douze pièces du volume, de *Mélite* à *Polyeucte*, puis leur texte.

- 1664. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. [I] II, [III]. [In-8, comme en 1660].
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine. Privilège du Roi de janvier 1653.
Les huit pièces contenues dans chacun des trois volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1660. Le volume IV paraît en 1666.
- 1668. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (avec Thomas Jolly, et Louis Billaine). Privilège du Roi de janvier 1653. Achevé d'imprimer du 15 août 1664.
Les huit pièces contenues dans chacun des trois premiers volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1664.
- 1682. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (ainsi que, par accord, Étienne Loyson et Pierre Trabouillet). Privilège du Roi. Huit pièces par volume. Les pièces contenues dans les deux premiers volumes sont les mêmes que dans les deux premiers de l'édition de 1664. Cette édition est souvent fautive pour *Cinna*.

L'ÉVOLUTION DU TEXTE AU FILS DES ÉDITIONS

LE PARATEXTE

Le sous-titre « La clémence d'Auguste » ne réapparaît que dans l'autre édition de 1643, in-12.

Après le titre, la citation d'Horace disparaît en 1648 car la réputation de l'ouvrage ne justifie plus la modestie qui semble inspirer cette citation.

L'épître à Montoron disparaît à partir de 1660.

À partir de 1648, le texte de cette épître est modifié, la flatterie s'y révélant moindre à l'égard du riche destinataire.

LE TEXTE

On ne note, au fil des éditions, que des modifications de détail. Aucun changement n'est opéré dans le découpage des scènes.

Les didascalies signalant la sortie des personnages ou les destinataires des répliques sont plus nombreuses.

Les deux réécritures les plus importantes concernent les vers 181-186 et 694-697. Le plus souvent Corneille ne réécrit qu'un ou deux vers, parfois seulement un fragment de vers.

On note que Corneille a apporté beaucoup de soin aux formulations de la scène 1 de l'acte II, la plus oratoire, mais également à celles de la scène 3 de l'acte III, qui oppose Cinna à Émilie, et dans laquelle 21 vers sur 160 sont réécrits.

La plupart des modifications sont opérées en 1660, lors de l'édition collective et corrigée des œuvres dramatiques cornéliennes sous le titre « Théâtre »

Corneille a réécrit systématiquement les vers, voire les distiques qu'ils forment, qui recouraient à la forme « avecque » : cette forme pouvait lui apparaître comme désuète et, de toutes manières, peu naturelle, ou surtout sentant l'artifice exclusivement destiné à respecter la métrique (vers 5-6, 202, 267-268, 498, 506, 799). Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647) estime qu'elle est « commode aux poètes et même aux prosateurs ».

Comme dans ses autres pièces, Corneille renonce à placer poétiquement un grand nombre de pronoms personnels compléments avant le verbe et les place désormais après (voir, par exemple, les variantes des vers 299, 922, 1263).

Il supprime l'archaïsme que constitue l'usage prépositionnel de « dessus », « dessous », et « dedans ». Ainsi, le « Peuvent dessus ton chef » du v. 29 est remplacé par « Peuvent sur son auteur renverser l'entreprise », de même que le v. 1330, « Nous avons un vaisseau tout près dessus la rive » devient en 1660 « Nous avons pour partir un vaisseau sur la rive » ; par ailleurs au lieu de « Par qui le monde entier rangé dessous ses lois », on lit, à partir de la même date, « Par qui le Monde entier, asservi

sous ses lois » ; au v. 518, « Dedans le champ d'autrui » est abandonné au profit de « Dans le champ du Public ». Dans le même ordre d'idées, Corneille renonce au v. 792 à la locution conjonctive « devant que » ainsi qu'à l'emploi du verbe « profiter » en construction transitive (v. 1200), vraiment perçue comme archaïsante en 1660.

Le jeune Corneille usait volontiers d'un style métaphorique qui avait parfois pour effet de provoquer une certaine complication de la pensée : ainsi le Corneille de la maturité remplace-t-il les v. 1017-1018, « Je saurai bien sans toi, dans ma noble colère, / Venger les fers de Rome et le sang de mon père », par « Sans emprunter ta main pour servir ma colère, / Je saurai bien venger mon pays et mon père ».

La plupart du temps, lorsque l'archaïsme ou le maniement osé d'une métaphore ne sont pas en cause, Corneille cherche visiblement une certaine élégance d'expression, évitant ici un participe présent pour lui préférer une subordonnée (v. 1624), renonçant là à l'expression peu satisfaisante « fait [...] un acte » au profit de « forme un acte » (v. 852), ou remplaçant l'expression « à force », presque impropre, du v. 1079 par « à peine ». Au v. 1277, « je m'en applaudissais » convient mieux à une confidente que « J'en rendais grâce aux Dieux ». Se manifeste notamment une plus grande précision dans le choix des termes : au v. 31, l'expression « Porter sur toi les coups » se voit substituer « Tourner sur toi les coups », tandis qu'au v. 68, « Ont encore besoin que vous parliez pour eux » fait place au plus expressif « Vous pressent à genoux de lui parler pour eux ».

Comme ce dernier propos, d'autres suggèrent davantage l'action. Ainsi au v. 221, « Rendons toutefois grâce à la bonté céleste » se change en « Mais nous pouvons changer un Destin si funeste », tandis que Corneille rend plus vif le dialogue lui-même quand, au lieu de placer les vers 693-694 dans la seule bouche de Maxime (« Donc pour vous Émilie est un objet de haine, / Et cette récompense est pour vous une peine ? »), il fait réagir plus vite Cinna : « Donc pour vous Émilie est un objet de haine ? / CINNA / La recevoir de lui me serait une gêne ». Même dans la longue tirade de l'empereur face à Cinna dans l'acte V, on remarque plus d'animation : au « Assurée au besoin du secours des premiers » du v. 1487, se substitue « : Ai-je de bons avis, ou de mauvais soupçons ? ».

Alors que Corneille avait eu l'idée d'un beau paradoxe en écrivant les vers 181-182 : « Où le but des soldats et des chefs les plus braves / C'était

d'être vainqueurs ou devenir esclaves », le sens du vers n'apparaissant pas d'emblée ; il transforme donc le distique pour rendre plus claire et plus puissante l'idée que les hommes montrent une propension étonnante à rechercher un gouvernement autoritaire, à aliéner leur liberté : « Où les meilleurs soldats et les chefs les plus braves / Mettaient toute leur gloire à devenir esclaves ».